

7 février 2023

Qualité – transparence – coûts équitables

Les trois postulats principaux de pro-salute.ch

Qu'est-ce que pro-salute.ch entend par transparence ?

Les consommatrices, les patients, les payeuses de primes et les contribuables veulent la transparence sur les décisions et les actions qui les concernent dans le cadre des soins de santé. Ils tiennent à ce que leurs données personnelles soient protégées à tout moment. Il faut des normes contraignantes pour la protection des données et de la personnalité.

La transparence est garantie lorsque tous les acteurs professionnels communiquent de manière claire et compréhensible avec les assurées, les patients et les consommatrices : Quelles sont les options, quels sont les critères de décision, quelles sont les conséquences à attendre. Une communication complète et compréhensible est une condition nécessaire pour que les consommateurs ou les patientes puissent faire valoir leur autonomie et leur pouvoir de décision.

Deuxièmement, la transparence est assurée lorsque les informations sur chaque personne assurée sont établies selon des règles communes, dans un système technique commun (dossier électronique), et qu'elles sont utilisées et complétées en commun par les acteurs autorisés. La personne assurée doit conserver la maîtrise de ses données personnelles.

Troisièmement, la transparence est assurée lorsque toutes les prestations ont une étiquette de prix bien visible. Les patientes et les assurés doivent être informé(e)s de manière complète, compréhensible et rapide sur les devis, les parts de la quote-part et de la franchise, ainsi que sur le but et l'étendue des coûts facturés.

Les assurées, les patients et leurs proches doivent avoir un interlocuteur fiable, en particulier lorsqu'une coordination entre plusieurs services est nécessaire et lorsque le traitement dure longtemps. Personne ne doit se sentir « perdu ».

- pro-salute.ch exige que les factures soient présentées de manière transparente, en particulier que les positions des systèmes tarifaires ou les prestations supplémentaires soient décrites de manière compréhensible, afin que les patients et les patientes puissent contrôler les factures, tout comme les organisations qui les conseillent et les représentent.
- pro-salute.ch se prononce en faveur de la demande systématique d'un deuxième avis avant le début d'un traitement. Celui-ci doit être établi par un ou une spécialiste qui n'a aucun intérêt économique propre dans le résultat de l'évaluation - dans aucune direction.
- pro-salute.ch se prononce pour que le dossier électronique du patient DEP soit créé et développé sous la responsabilité de l'état. Il doit être obligatoire pour tous

les acteurs et organisations qui fournissent des prestations assurées de travailler avec le DEP et de prendre leurs propres mesures de sécurité afin de garantir la protection des données.

- pro-salute.ch s'engage à ce que tous les acteurs qui fournissent des prestations assurées se qualifient en termes de compétences de communication. Cela implique notamment d'être sensible aux différentes langues et cultures. Les assurances doivent également garantir cette compétence dans leurs rangs.
- pro-salute.ch demande que les personnes puissent changer d'assurance même à un âge avancé : Il ne doit pas y avoir d'« assurés captifs », comme c'est le cas aujourd'hui dans le domaine de l'assurance complémentaire.
- pro-salute.ch demande que les prestations qui sont couvertes par l'assurance de base et celles qui relèvent des assurances complémentaires soient désignées sans équivoque. Une double facturation des coûts via l'assurance de base et l'assurance complémentaire ne doit pas être tolérée.

pro-salute.ch se prononce en faveur d'une séparation organisationnelle entre l'assurance de base obligatoire et les assurances complémentaires facultatives.

Mitglieder / membres:

- ACSI Associazione consumatrici et consumatori della Svizzera italiana
- FRC Fédération romande des consommateurs
- DVSP Dachverband Schweizerischer Patientenstellen
- Geliko, Schweizerische Gesundheitsligenkonferenz
- SKS Stiftung für Konsumentenschutz
- SPO Schweizerische Patientenorganisation